

Délibération du CONSEIL

RESEAUX, SERVICES ET MOBILITE-TRANSPORTS - COORDINATION ET PROJETS MOBILITE -

LIGNE FERROVIAIRE PONT-DE-BOIS - ASCQ - ORCHIES - ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE CONCERNANT LE DEVENIR DU CORRIDOR - CONVENTION DE PARTICIPATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

L'état de la ligne ferroviaire Ascq – Orchies a conduit la SNCF à supprimer les circulations TER depuis le 1er juin 2015 pour raison de sécurité. Cet axe ferroviaire est situé sur les territoires de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et de la Métropole Européenne de Lille, sous l'autorité organisatrice de mobilité de la Région Hauts-de-France.

En 2015, à la demande de la Région, le projet de modernisation de la voie a été inscrit au Contrat de Plan Etat-Région pour un montant de 26 millions d'euros, et dans ce cadre, deux études ont été menées.

Une première étude s'est déroulée courant 2016 sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et financée à 100 % par la Région Hauts-de-France.

En séance plénière du 29 juin 2017, la Région Hauts-de-France a décidé de réaliser des études complémentaires afin d'affiner le programme et le coût des investissements. Ce travail est actuellement en cours de finalisation.

Lors d'une rencontre organisée le 16 juillet 2018 à laquelle étaient associées, l'Etat, la MEL et la Pévèle Carembault, la Région Hauts-de-France a proposé d'élargir ses réflexions, en associant l'ensemble des partenaires et collectivités concernés et en portant la réflexion sur un mode de transport collectif pérenne, attractif et qui offre une véritable alternative à l'utilisation du véhicule personnel à l'échelle du bassin versant concerné. Il est proposé que ces réflexions soient menées sur les objectifs et enjeux de cette desserte ainsi qu'aux attentes du territoire en matière d'aménagement : connexions aux réseaux de transport en commun, politique de desserte des gares, politique d'urbanisme et de logement...

II. Objet de la délibération

La Région Hauts-de-France propose donc d'engager une nouvelle étude qui devra répondre à plusieurs problématiques :

- réinitialiser une offre de transport collectif structurant et innovant entre Ascq et Orchies;
- assurer une organisation en transport en commun performante entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault et ses territoires limitrophes, avec une cohérence entre les dessertes urbaine, interurbaine et TER;
- apprécier les opportunités et les solutions de transport pour ce bassin versant au regard des potentiels de voyageurs, des contraintes techniques, réglementaires, juridiques et d'exploitation;
- suivant les modes de transport en déduire différents fuseaux de tracé et mettre en lumière les emprises réutilisées et les secteurs à enjeux, notamment le long du tracé et des dessertes prévisionnelles;
- comparer les forces et faiblesses des différentes propositions (analyse multicritères);
- réaliser une estimation financière, tant en investissements qu'en fonctionnement, selon les différentes hypothèses de gestion et d'exploitation envisagées.

Le Conseil Régional, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, lancera et pilotera cette étude, dont le coût est estimé à 200.000 € T.T.C pour une durée de 12 mois, et qui serait régie par une convention de partenariat entre la Communauté de communes Pévèle Carembault, l'Etat, la Région et la Métropole Européenne de Lille, avec un accompagnement technique et financier métropolitain à hauteur de 25 % soit 50 000 euros maximum.

Lors de la séance du 24 septembre dernier, le Conseil de Communauté de communes Pévèle Carembault a voté une délibération visant à participer à la réalisation de cette étude à hauteur de 25 %.

En conséquence, la commission principale **Mobilité et Accessibilité** consultée, le conseil de la métropole décide de :

- 1) Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Conseil Régional des Hauts-de-France, l'Etat et la Communauté de communes de Pévèle Carembault relative à cette étude spécifique.
- 2) D'imputer les dépenses d'un montant de 50.000 € TTC aux crédits à inscrire au budget annexe Transports en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 26/10/2018